

Eric Zemmour relaxé en appel après ses propos sur les «bandes» d'étrangers

écrit par Christine Tasin | 24 juin 2016



On notera dans l'article ci-dessous, produit de l'AFP et de Minute, que son auteur ment délibérément, puisqu'il affirme que Zemmour aurait été condamné pour avoir déclaré que la plupart des trafiquants étaient noirs et arabes alors qu'il a été condamné pour avoir dit que les patrons avaient le droit de faire de la discrimination à l'embauche, comme le prouve l'article mis en lien par le même auteur de l'article de 20 minutes !

Dans l'émission de Thierry Ardisson «Salut les terriens», diffusée sur la chaîne cryptée, Eric Zemmour [s'était indigné après une intervention sur les contrôles au faciès](#): «Mais pourquoi on est contrôlé 17 fois? Pourquoi? Parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait».

Propos «choquants» mais pas «diffamatoires»

Le même jour, sur France Ô, il avait estimé, en réponse à une question qui lui était posée, que les employeurs «ont le droit» de refuser des Arabes ou des Noirs.

Dans un premier jugement, la 17e chambre du tribunal a statué sur les poursuites engagées par [SOS Racisme](#), la Licra et le Mrap, qui poursuivaient les propos sur les trafiquants en diffamation à caractère racial et ceux sur les employeurs pour

provocation à la discrimination raciale.

Le tribunal a relaxé Eric Zemmour du délit de diffamation pour les propos sur les trafiquants. Ces propos sont peut-être «choquants», écrit le tribunal, mais ils ne sont pas «diffamatoires». En revanche, il a condamné l'homme de médias à 1.000 euros d'amende avec sursis pour avoir, sur France Ô, «justifié une pratique discriminatoire illégale – la discrimination à l'embauche – en la présentant comme licite».

<http://www.20minutes.fr/societe/672603-20110218-societe-eric-zemmour-reconnu-coupable-provocation-discrimination-raciale>

—

« Les Normands, [les Huns](#), les Arabes, les grandes invasions d'après la chute de Rome sont désormais remplacés par les bandes de Tchétchènes, [de Roms](#), de Kosovars, de Maghrébins, [d'Africains](#) qui dévalisent, violentent ou dépouillent. » [Le polémiste Eric Zemmour](#) a été relaxé en appel mercredi pour ces propos tenus le 6 mai 2014 dans [l'une de ses chroniques sur RTL](#).

La cour d'appel de Paris a confirmé ce mercredi la relaxe du polémiste Eric Zemmour, qui était poursuivi pour provocation à la haine raciale et « [diffamation](#) raciale ».

Une ferme mise en garde du CSA

[Le tribunal correctionnel de Paris avait relaxé en septembre Eric Zemmour](#), estimant que les communautés visées ne l'étaient pas dans leur ensemble.

[>> A lire aussi : Eric Zemmour condamné à 3.000 euros d'amende pour provocation à la haine envers les musulmans](#)

Cette chronique avait valu à RTL une ferme mise en garde [du Conseil supérieur de l'audiovisuel \(CSA\)](#).

Eric Zemmour avait déjà été condamné en 2011 pour avoir déclaré à la télévision que« [la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait](#) ».

<http://www.20minutes.fr/societe/1870971-20160622-eric-zemmour-relaxe-appel-apres-propos-bandes-etrangers>